

Stratégie nationale pour les aires protégées

Groupe de travail départemental Sites géologiques

Oloron-Saint-Marie,
le 27 septembre 2022



Stratégie
nationale
pour les
aires
protégées
2030

Ordre du jour

- Point d'avancement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées
- Présentation des outils de protection des sites géologiques
- Présentation des sites géologiques prioritaires du département et échanges
- Visite du site « Magmatisme du crétacé supérieur » sur la commune d'Ogeu-les-bains

SNAP 2030

Objectif :
1 % protections fortes en NA

PAT 2022-2024

PAT 2025-2027

PAT 2028-2030

Élaboration de la
méthode
d'identification des
sites à protéger

Établissement d'une liste de
sites à protéger
(avec outils associés)

Conduite des projets de protection des sites identifiés

Liste de projets
«prêts à engager»

Conduite des projets de
protection des sites

Point d'avancement de la SNAP

- 2021 : Lancement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030
- 27 janvier 2022 : 1^{er} réunion du Comité départemental Aires Protégées
- Mars à octobre 2022 : Élaboration du 1^{er} PAT (Plan d'actions territorial) pour la période 2022-2024
 - Printemps 2022 : Remontée des projets de création ou d'extension d'aires protégées dans le cadre de l'appel à projets DREAL (215 projets en Nouvelle-Aquitaine, 17 projets dans les Pyrénées-Atlantiques)
 - Mai 2022 : Groupes de travail régionaux sur l'amélioration de la gestion des aires protégées et l'amélioration de la gouvernance des aires protégées
 - Septembre / Octobre 2022 : Groupes de travail départementaux thématiques : montagne, cours d'eau et zones humides, sites géologiques
 - Octobre / Novembre 2022 : 2^e réunion du Comité départemental Aires Protégées
 - Fin 2022 : Consolidation régionale du PAT, avis du CSRPN, avis CRB
- Fin 2022 : Validation régionale du PAT 2022-2024

Au niveau régional

Printemps 2022 : Appel à contributions DREAL

Mai 2022 : Groupes de travail régionaux

Juin 2022 : Évaluation de l'intérêt écologique des projets

Fin 2022 : Consolidation régionale du PAT
Avis du CSRPN, avis CRB

Finalisation du 1^{er} PAT (plan d'actions territorial)
2022-2024

Au niveau départemental

27 janvier 2022 : 1^{er} Comité départemental aires protégées

Printemps 2022 : Remontée des projets de création ou d'extension d'aires protégées

Septembre – octobre 2022 : Groupes de travail thématiques montagne, eau, sites géologiques

2^e comité départemental aires protégées (CDAP)

Remontée des projets retenus pour le 1^{er} PAT

Lancement/poursuite des projets de création d'aires protégées

Présentation des outils de protection des sites géologiques



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

LES LISTES DÉPARTEMENTALES



Le patrimoine géologique, c'est quoi ?

DEFINITION

- est une composante du patrimoine naturel (= géodiversité) ;
- inclut des éléments de surface ou souterrain, naturels ou artificiels, minéralogiques et paléontologiques comprenant des objets, des associations d'objets, de sites et paysages exprimant des processus géologiques relatifs à la géodynamique terrestre externe et interne.



LE CONTEXTE

Stratégie Nationale Pour les Aires Protégées 2030 :

Objectif 1 : Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux

Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte

« La superficie du réseau d'aires protégées doit être suffisante pour assurer la conservation du patrimoine biologique, **géologique**, culturel et paysager et, le cas échéant, permettre d'en améliorer l'état de conservation. »

« Les aires protégées » doivent être « représentatives de l'ensemble du patrimoine biologique, **géologique**, culturel et paysager. »

Plan d'action 2021-2023 :

Objectifs : Déployer les listes départementales des sites géologiques



LA PROTECTION DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE



▪ La connaissance

- Inventaire national du patrimoine géologique – INPG - (art. L411-1-A du CE)

▪ Les protections

- au titre du code de l'environnement :

- Sites classés au titre loi du 2 mai 1930 (art. L341-1 du CE)
- Réserves naturelles régionales et nationales (art. L332-1 du CE)

- au titre du code de l'urbanisme

- Espaces naturels sensibles des départements (art. L113-8 du CU)
- Article R121-4 du CU (aménagement et protection du Littoral)



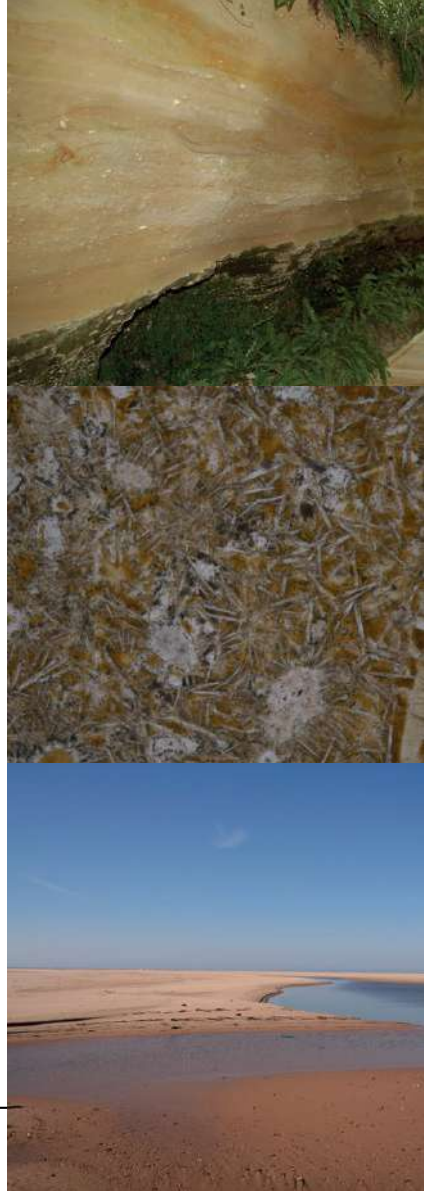
Le décret n°2015-1787 du 28 décembre 2015 instaure deux niveaux de protection pour le patrimoine géologique pris à l'initiative de l'Etat et sous la responsabilité du Préfet :

Niveau 1 - les arrêtés fixant les listes départementales de sites d'intérêt géologique et dénommés « Arrêtés-liste » (article R. 411- 17-1 I du CE)

Niveau 2 – les arrêtés de protection spécifiques et dénommés « Arrêtés de protection » (article R. 411- 17-1 III du CE)

NIVEAU 1 - Arrêtés fixant les listes départementales de sites d'intérêt géologique et dénommés « Arrêtés-liste » (art. R. 411- 17-1 I du CE)

- les mesures de protection correspondant aux interdictions (L 411-1 du CE) sont :
- la **destruction, l'altération ou la dégradation des sites** d'intérêt géologique, notamment des cavités souterraines naturelles ou artificielles ;
 - le **prélèvement, la destruction ou dégradation des fossiles, minéraux et concrétions** présents sur ces sites.
- les sites éligibles doivent répondre à **au moins l'un des critères** spécifiés au II de l'article R 411-17-1 du CE, à savoir :
- **constituer une référence internationale ;**
 - **présenter un intérêt scientifique, pédagogique ou historique ;**
 - **comporter des objets géologiques rares.**



NIVEAU 2 - Arrêtés de protection des sites identifiés sur les listes départementales dénommés « Arrêtés de protection (art. R. 411- 17-1 III du CE)

- Créés **en complément** de l'Arrêté-liste ;
- Ne peuvent être proposés que parmi **les sites de la liste départementale** ;
- Peuvent prescrire **des mesures supplémentaires** de nature à empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation du site.

Ces mesures sont spécifiques à chaque site.

- il peut s'agir d'interdiction ou de limitation de certaines activités existantes ;
- elles doivent être adaptées aux enjeux de protection poursuivis et au contexte local (= doit tenir compte du maintien des activités existantes);
- elles doivent être adaptées et proportionnées aux menaces et buts à atteindre (= les interdictions ne devront pas être trop générales).



Exemple du site d'intérêt géologique de Grignon (AP 2018146-0002 du 26/05/18)

Interdictions :

- toutes excavations supérieures à 1 m de profondeur à l'exception des travaux agricoles et sylvicoles, des forages d'eau, des travaux de recherche d'AgroParisTech et de l'INRA (agriculture expérimentale, étude des sols) et des fouilles archéologiques et géologiques à caractère scientifique autorisées ;
- la création de nouvelles voiries et de chemins sans préjudice de travaux d'aménagement pédagogiques et d'ouverture au public ;
- l'imperméabilisation des sols ;
- l'exhaussement des sols ;
- la pratique du 4 x 4, du moto-cross, du V.T.T (sauf chemins autorisés) et la pratique équestre (sauf chemins autorisés) ;
- le dépôt d'ordures ou de déchets variés ;
- les activités de bivouac, camping, camping-caravaning ;
- l'implantation d'un feu de camp.



Procédure administrative

‣ **compétence** du préfet de département et sur le domaine public maritime cosignature par préfet de région compétent.

‣ **un rapport technique** justifiant **les critères de désignation du site d'intérêt géologique, la nécessité de protection et le périmètre choisi** (carte de situation 1/25 000 + fond cadastral)

‣ **les consultations obligatoires :**

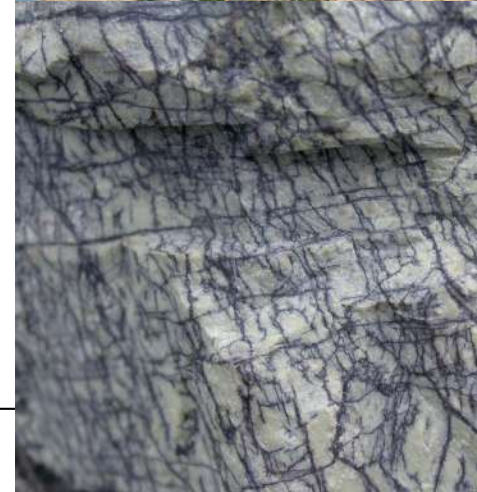
- CSRPN, CDNPS, communes, public ;
- **l'autorité militaire** pour les emprises relevant du ministère de la défense

- **dans le cas d'un arrêté de protection :**

consultations **supplémentaires** lorsque les mesures définies les concernent :

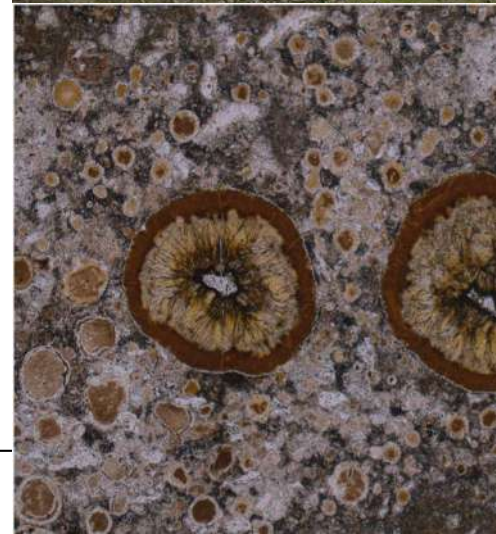
- la chambre départementale d'agriculture,
- l'ONF,
- le CRPF,
- le comité régional des pêches/élevages marins et conchyliculture ;

‣ **des mesures de publicité et notification aux propriétaires**



Autorisation exceptionnelle de prélèvement sur les sites protégés

- ➔ pour des fossiles, minéraux et concrétions ;
- ➔ à des fins scientifiques ou d'enseignement ;
- ➔ un dossier complet (identité du demandeur/spécimens concernés/motif de prélèvement, techniques utilisées, période et lieu d'intervention, qualification des personnes chargées de l'opération, modalités d'établissement d'un compte rendu....)
- ➔ consultations des CSRPN, CDNPS, Communes
- ➔ par décision du préfet ;
- ➔ silence pendant + de 4 mois = rejet de la demande



SYNTHÈSE

Arrêté-liste

- ➔ Sites issus de la SCAP et INPG
- ➔ 1 à plusieurs sites
- ➔ Interdictions communes à tous les sites :
 - la **destruction, l'altération ou la dégradation des sites**
 - le **prélèvement, la destruction ou dégradation des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites.**



Arrêté de protection

- ➔ Sites issus des arrêtés listes
- ➔ 1 site
- ➔ Interdictions spécifiques



PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE

Éléments de cadrage : Circulaire du 1^{er} Décembre 2016

- Pour l'élaboration la constitution des APP, le Préfet peut s'appuyer sur :

→ les sites relatifs au patrimoine géologique recensés au sein de la SCAP,

→ les sites relatifs à l'Inventaire national du patrimoine géologique (article L411-1 du CE).

- La CRPG peut être sollicitée pour la création de ces listes.



- Article L411-1 A du code de l'environnement
- Initié par le Ministère en charge de l'écologie en 2007
- S'appuie sur une Commission régionale du patrimoine géologique
- Equivalent des ZNIEFF mais pour les richesses « géologiques, pédologiques, minéralogiques et paléontologiques ».
- 2 notations : Valeur patrimoniale/Besoin de protection
- 491 sites en NA (accessibilité au public ou confidentiel)
- Validation CSRPN et Commission nationale

http://carto.sigena.fr/1/layers/l_inv_geologique_2014_r74.map
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/inventaire-du-patrimoine-geologique-a1696.html>
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/inpg>

Le socle de connaissance :

L'Inventaire national du patrimoine géologique

- propose des données géologiques récentes.
- intègre les sites proposés à la SCAP
- les critères retenus pour la définition des APP correspondent aux critères de l'INPG.

Article R 411-17-1 du CE : les sites éligibles doivent répondre **au moins à l'un des critères suivants** :

- constituer une **référence internationale** ;
- présenter un **intérêt scientifique, pédagogique ou historique** ;
- comporter des **objets géologiques rares**.



Inventaire
National du
Patrimoine
Géologique

Evaluation de

- l' **Intérêt géologique principal**,
- l'**intérêt géologique secondaire**,
- l' **intérêt pédagogique**,
- la **rareté**

= NOTE / 48

INPG : 527 sites en Nouvelle-Aquitaine.

→ **Etape 1 :**
Examen par type de « sites »

Exclusion

- les collections et musées
- les sites déjà protégés au titre des RNN et RNR
 - les géotopes littoraux, car soumis à une érosion qui ne peut être contrainte
 - les géotopes à dimension trop importante (Cirque, vallée glaciaire, faille....)
- les carrières et mines en activité

Résultats : 380 sites éligibles en Nouvelle-Aquitaine.

→ **Etape 2 :**
Valeur patrimoniale (INPG- Note/48)

Approche plus sélective en retenant les sites cumulant plusieurs intérêts, à savoir les sites >21 (= 2 et 3 *).

Résultats : 104 sites éligibles en Nouvelle-Aquitaine.

→ **Etape 3 :**
Besoin de protection (INPG- Note /12)

>=7 : sites menacés = sites à étudier

<7 : sites moins menacés = valider à dire d'experts

Résultats : 89 sites éligibles en Nouvelle-Aquitaine.

→ **Etape 5 :**
**Affiner le diagnostic
sur chaque site**

Objectif : *étudier la faisabilité
technique et la pertinence d'un
classement sur chaque site*

DREAL, DDT, CRPG :

- affiner le périmètre proposé au classement
- identifier le parcellaire et les propriétaires
- étudier le contexte et l'acceptabilité du projet localement
- s'interroger sur les interdictions à prévoir (arrêté-liste suffisant ou arrêté de protection à prévoir en plus)

Analyse de 2 à 4 sites /département et par an.

→ **Etape 6 :**
Passage en CRPG

Objectif : *Présenter à la CRPG le
résultat des analyses faites par
site/site*

CRPG délocalisées

- valider le périmètre proposé au classement
- valider les prescriptions proposées

→ **Etape 7 :**
**Constitution du dossier de
présentation et
consultations**

Sites éligibles en Nouvelle-Aquitaine :

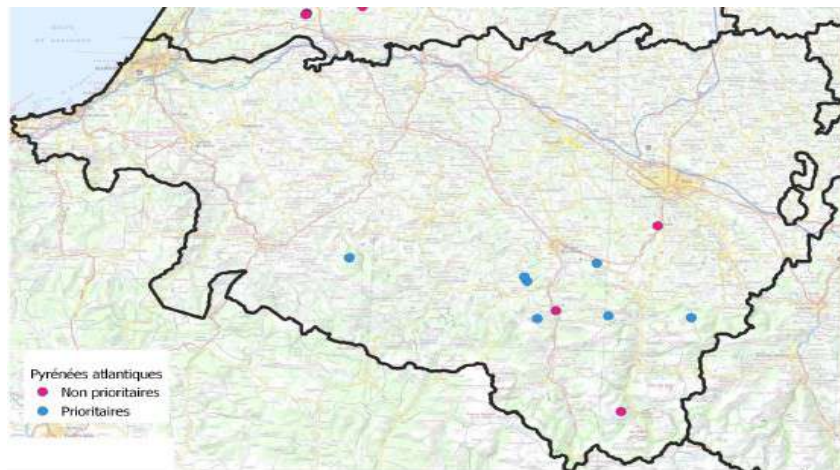
- ➡ Méthodologie validée par la Commission régionale du Patrimoine géologique (CRPG)
- ➡ Socle de connaissance : INPG (L411-1A du CE) : **58 sites (sur 500 pour la région NA)**
- ➡ Sélection via une double notation :
Valeur patrimoniale (/ 48) = intérêt scientifique, pédagogique, histoire des sciences, rareté
Besoin de protection (/12) = menaces et statuts

**Sites à étudier dans les Pyrénées-Atlantiques :
9 sites dont 6 prioritaires**

Suites à donner :

- Rencontres avec les propriétaires et élus concernés à programmer, pour présenter les sites identifiés et les enjeux de l'arrête-liste





Nom du site	Commune
Lherzolite du col d'Urdach (VP=32, BP=9)	Aramits, Ance, Issor 1
Série jurassique du pic de Belchou (VP=36, BP=7)	Hosta 2
Magmatisme du Crétacé supérieur (VP=27, BP=7)	Herrère, Buzy , Ogeu les Bains 3
Massif de Iherzolite de Moncaut (VP=21, BP=7)	Bruges-Capbis-Mifaget, Louvie-Juzon 4
Massif de Iherzolite du Pic Saraillé (VP=24, BP=4)	Lourdios-Ichère
Lherzolite du Turon de la Técoùère (VP=24, BP=7)	Bilhères, Bielle
Marnes yprésiennes de la tuilerie (VP=22, BP=7)	Gan
Fleurs de Pierre du lac d'Er (VP=31, BP=8)	Laruns
Galets rodés quaternaires de la source de l'Aygue Nègre en aval de Sarrance (VP=24, BP=9)	Sarrance

Présentation des sites géologiques prioritaires du département

6 sites d'intérêt géologique proposés par la DREAL et la CRPG (Commission Régionale du Patrimoine Géologique) pour inscription à la liste départementale (R411-17-1 et 2)

Lherzolite du col d'Urdach
Série jurassique du pic de Belchou
Magmatisme du Crétacé supérieur
Massif de lherzolite du sommet de Moncaut
Massif de lherzolite du Pic Sarailé
Lherzolite du Turon de la Técoùère

Inventaire du patrimoine géologique et Arrêté de protection de sites d'intérêts géologique

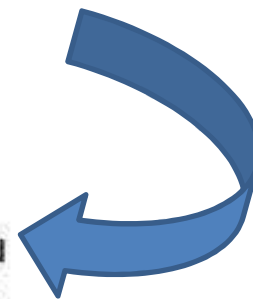
Marie Lo Cascio – secrétariat scientifique de l'Inventaire du Patrimoine Géologique de Nouvelle-Aquitaine






L'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) se situe dans le cadre de l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel par le biais d'inventaires scientifiques.

La loi du 27 février 2002 intègre dans l'inventaire du patrimoine naturel les richesses géologiques, fossilifères et minéralogiques.





Le patrimoine géologique englobe tous les objets et sites qui présentent un intérêt particulier ou exceptionnel pour la mémoire de la Terre.

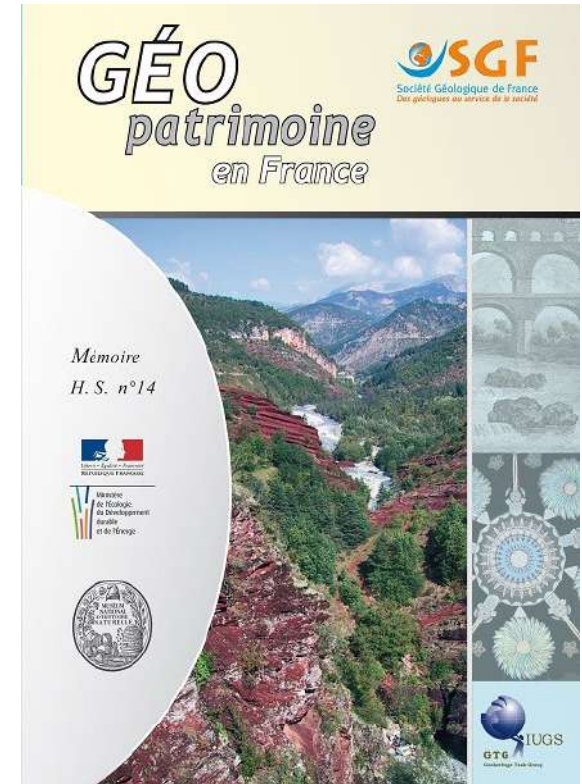
Valeur patrimoniale?

- Justifiée par **son intérêt scientifique**.
- Un site est d'autant plus remarquable qu'il est susceptible d'offrir **des outils pédagogiques**.
- **Estimation de la rareté du site**: que cela soit local ou international.
- **Evaluation de l'état de conservation** : un site bien conservé étant évidemment plus pertinent.
- **Valeurs ajoutées** : intérêt socioculturel, économique, ou biologique

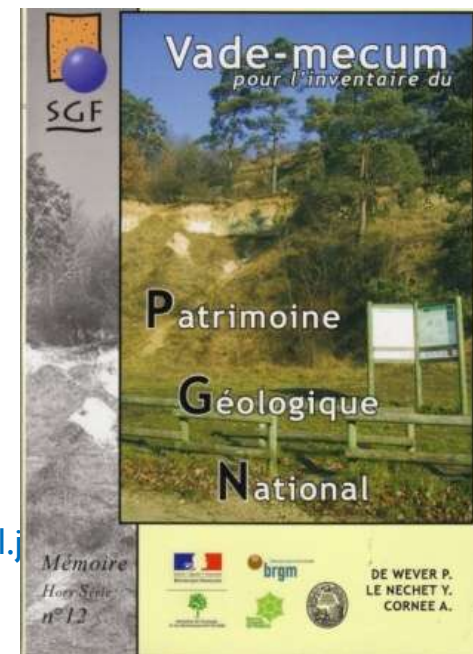


Outils disponibles

- Le vade-mecum rédigé par le Muséum National d'Histoire Naturelle
- fiches de saisies papier.
- Saisie en ligne sur InvenTerre (UMSPatrinat).



Lien: <http://inpn.mnhn.fr/isb/download/fr/docPatGeol.j>



Bienvenue sur InvenTerre, outil de saisie des données de l'INPG

L'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) est le programme national d'acquisition de connaissances sur le patrimoine géologique placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement. Il est issu de l'article L.411-1A du code de l'environnement (loi démocratie de proximité de 2002) et couvre l'ensemble du territoire métropolitain dont la Corse, les régions ultra-marines, ainsi que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il est mené à l'échelle régionale sous la maîtrise d'ouvrage des Directions régionales de l'environnement et l'appui scientifique des commissions régionales du patrimoine géologique. Le Muséum national d'Histoire naturelle est responsable scientifique du programme.

Toutes les données validées du programme sont libres d'accès, en consultation ou en téléchargement et mises à disposition par l'UMS Patrinat, centre d'expertise et de données, sur le portail de l'INPN.

Le patrimoine géologique français couvre l'histoire de la Terre sur près de 2,2 milliards d'années, jusqu'aux phénomènes en cours de formation. Le connaître et en conserver sa trace c'est préserver la mémoire de la Terre pour demain.



Fiches d'inventaire validées
2815

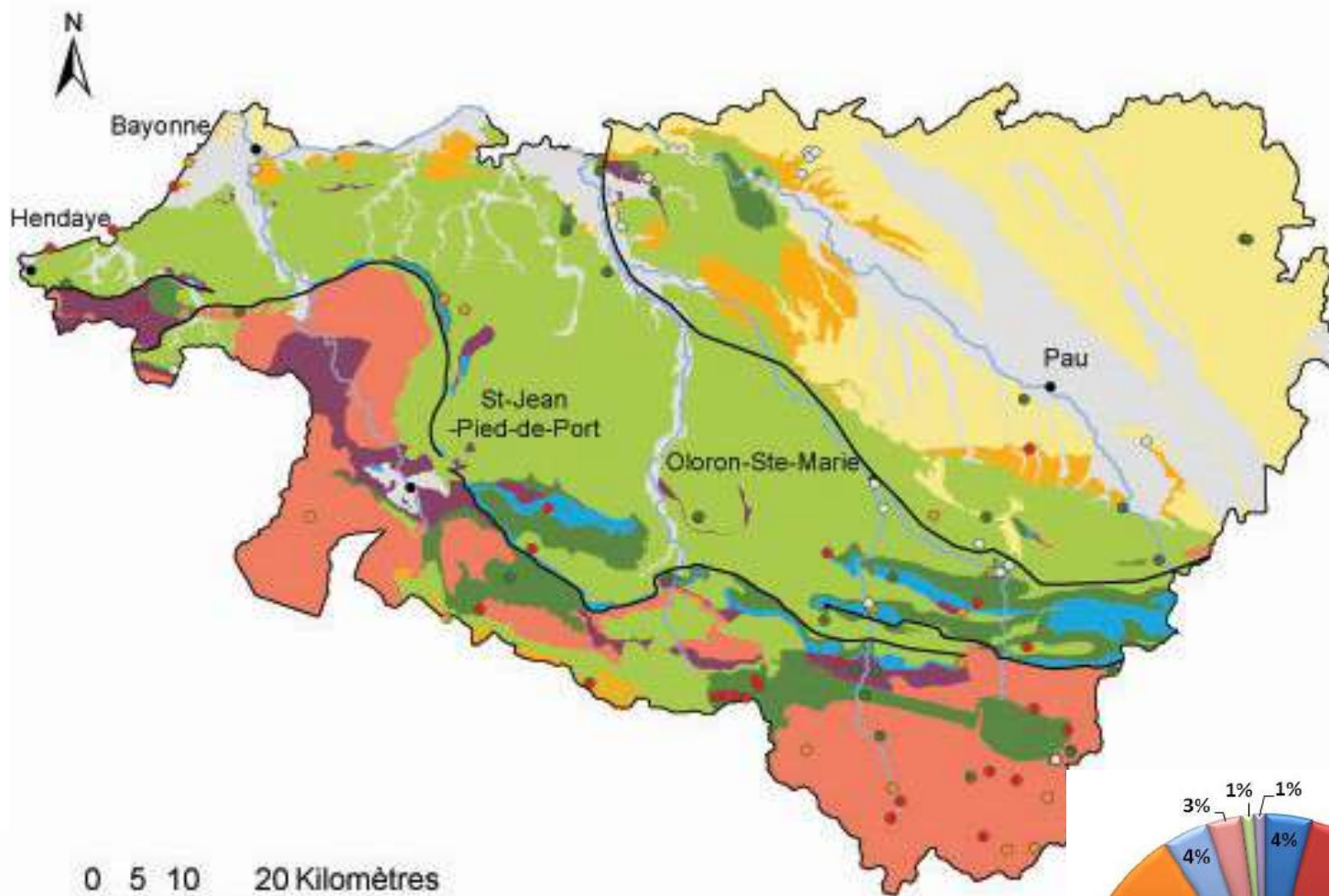
- note inférieure à 10 : 0 étoile ;
- note située entre 11 et 20 : 1 étoile ;
- note située entre 21 et 30 : 2 étoiles ;
- note située entre 31 et 48 : 3 étoiles.

Evaluations

Intérêts	Note	Besoins de protection	Note
Géologique principal	1	Intérêt patrimonial	0
Géologique(s) secondaire(s)	0	Menace anthropique	1
Pédagogique(s)	1	Vulnérabilité naturelle	1
Histoire des sciences géologiques	0	Protection effective	3
Rareté du site	0		
Conservation	1		
Total	9	Total	5

Département des Pyrénées-Atlantiques

58 sites géologiques



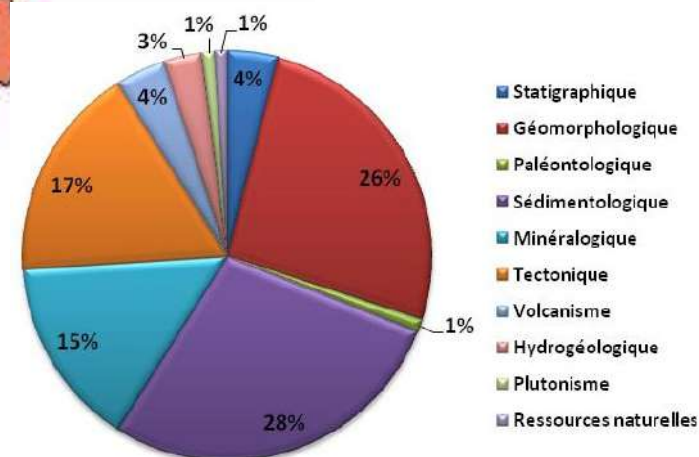
Légende

Géologie Lithologie

- Quaternaire - système dunaire
- Quaternaire
- Tertiaire (Néogène)
- Tertiaire (Paléogène)

- Secondaire (Crétacé sup.)
- Secondaire (Crétacé inf.)
- Secondaire (Jurassique)
- Secondaire (Trias)
- Socle anté-triasique
- Sites estimés à 3 étoiles

- Sites estimés à 2 étoiles
- Sites estimés à 1 étoile
- Sites estimés à 0 étoile
- Failles



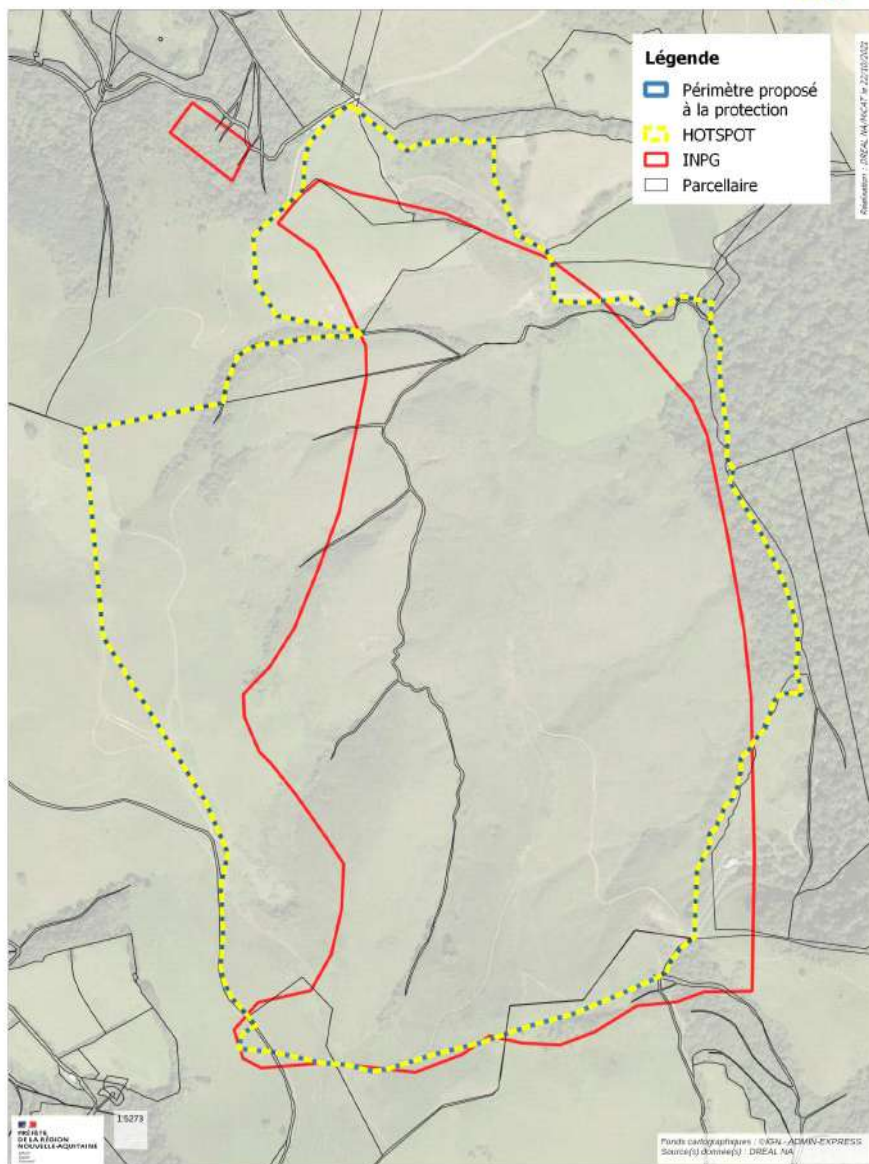
Lherzolite du col d'Urdach

COMMUNES : ARAMITS, ASASP-ARROS, ANCE-FEAS, ISSOR

Niveau de Priorité :1/6



Note BP : /12	09/12
Surface INPG	95 ha (fiche)
Description	Il s'agit d'une écaille de 1 km de longueur N-S et de 500 mètres de largeur E-W. La lherzolite a été exploitée dans deux petites carrières (pierre de ballast) .
IGP	<p>Tectonique : La Lherzolite est une roche magmatique relativement rare. Son origine est issue du manteau supérieur sous la croûte terrestre. Une telle roche de profondeur est peu observable à la surface de la planète. Ce sont les puissants mouvements tectoniques à l'origine de la formation des Pyrénées qui en ont fait remonter des lambeaux à travers la croûte terrestre.</p> <p>Le site d'Urdach est un des rares sites des Pyrénées-Atlantiques qui permet l'observation de cette roche et contribue à la compréhension des différentes phases de formations du massif pyrénéen.</p> <p>Ce site présente des marqueurs tectoniques de l'exhumation du manteau à l'Albien supérieur qui font l'objet d'études et de publications pour comprendre la mise en place des massifs lherzolithiques des Pyrénées.</p>
IGS	<p>Minéralogie :Présence de corindons bleus.</p> <p>Plutonisme :Site remarquable où affleure une roche issue du manteau supérieur dont les éléments remaniés se trouvent dans les flyschs albien nord pyrénéens.</p> <p>Sédimentologie/Alimentation d'un cône de brèches sédimentaires en blocs de lherzolite au cours de l'Albien supérieur. Témoin important pour reconstituer l'histoire de la mise en place du massif lherzolitique.</p> <p>Stratigraphie/Présence de veines d'ophycalcites : contact entre la roche et le fond marin à l'albien supérieur.</p>
Rareté	Internationale
Menaces	Dégradation du site en relation avec le projet d'ouverture d'une carrière de production de ballast à partir d'un gisement de lherzolite du col. Risque d'envahissement par la végétation.
Divers	<p>Le site n'est pas protégé et il existe un projet d'exploitation de la lherzolite pour la confection de ballast. Mise en garde par divers auteurs dont E.J.Debroas (01/01/2014)</p> <p>Pétition signée par 130 géologues.</p> <p>Avis du CSRPN (10/09/14) favorable à la protection du site.</p>

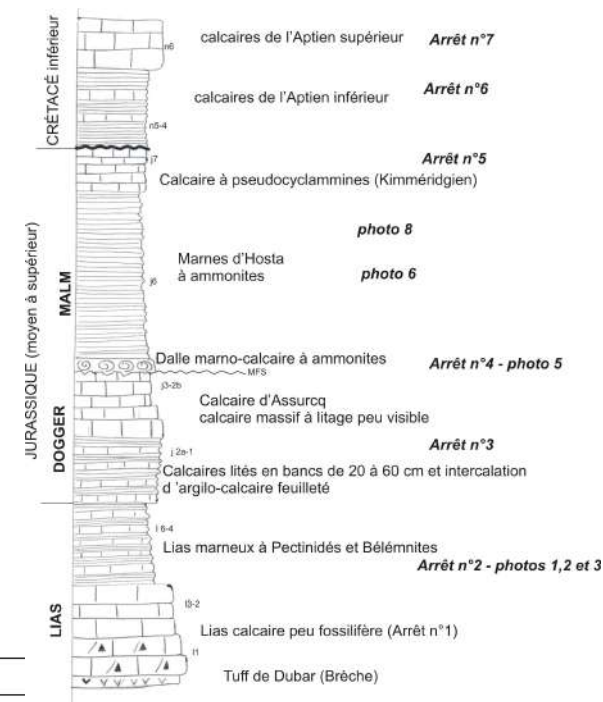


	Total	Public	Privé
Nombre de parcelles :	12	12	0
Nombre de propriétaires	4	4	0

Série jurassique du pic de Belchou

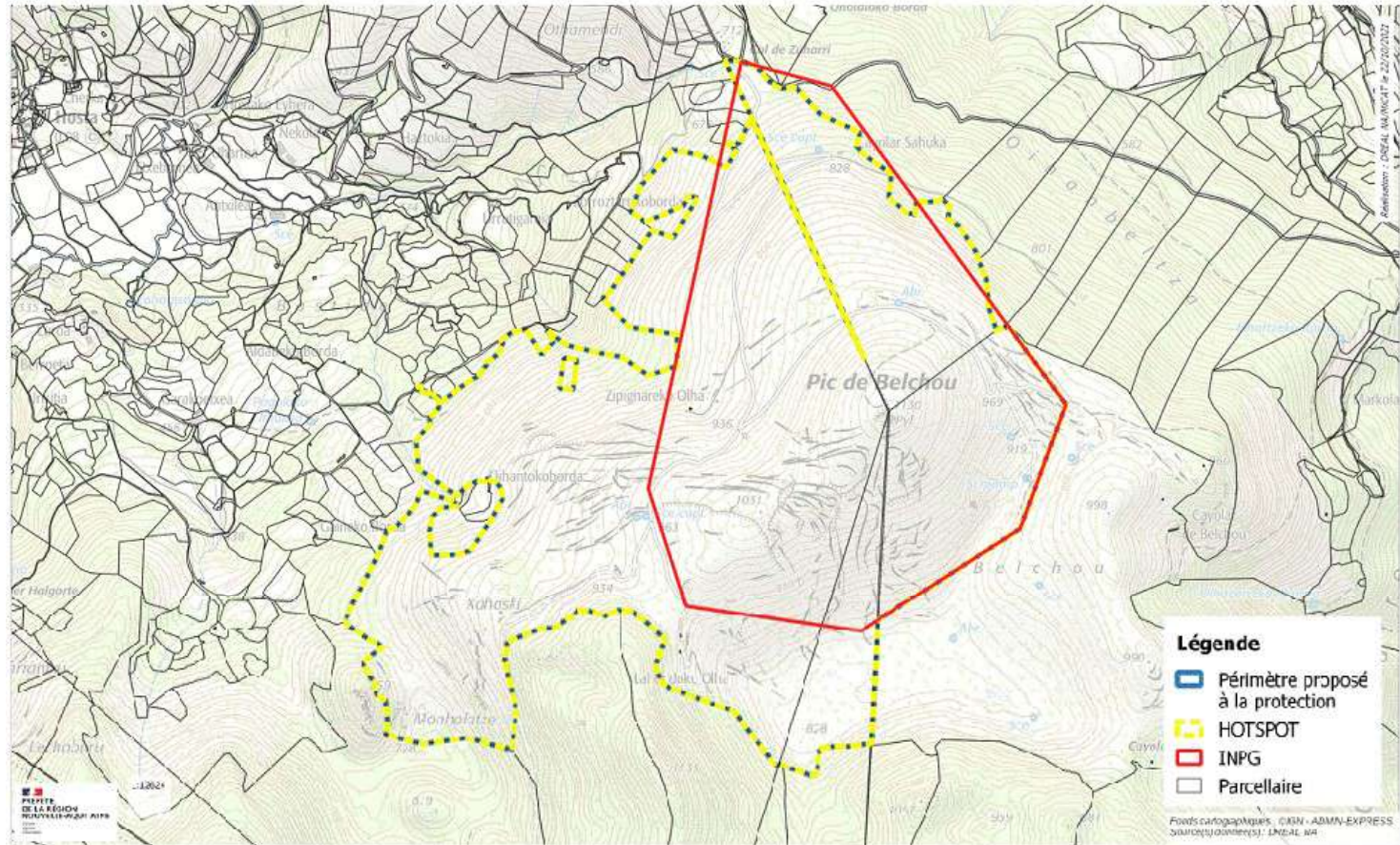
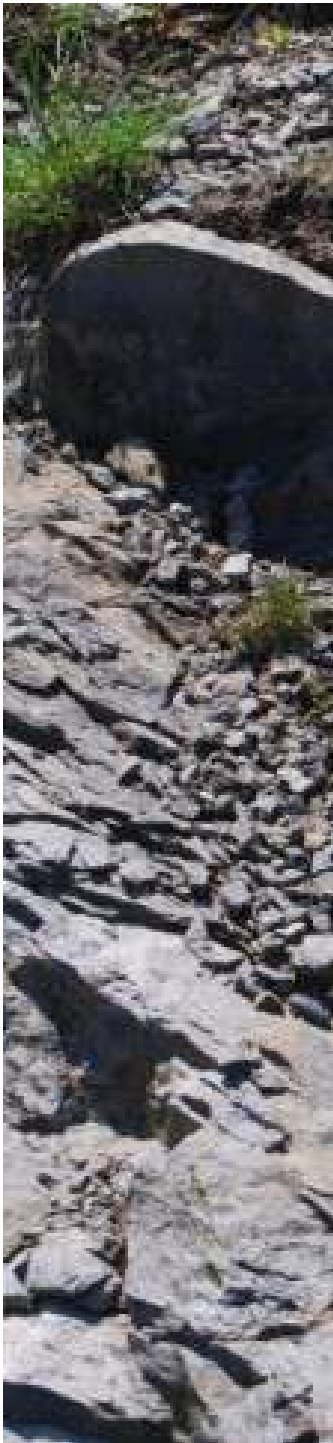
COMMUNES : HOSTA, SAINT-JUST-IBARRE

Niveau de Priorité :2/6



Coupe synthétique réalisé d'après Cussey R. et Géolval

n°	AQI0145
Note VP : /48	26/48
Note BP : /12	07/12
Surface INPG	352 ha
Description	Succession d'affleurements (métriques à plurimétriques) le long de la route menant au Pic de Belchou. Le gisement à ammonites est un petit affleurement en talus près d'un abri bergerie, on peut suivre le banc de façon irrégulière. Le Pic de Belchou culmine à 1 129 m d'altitude dans le massif des Arbailles.
IGP	Stratigraphie : Ce site offre un grand intérêt stratigraphique régional pour la connaissance du Jurassique des Pyrénées : macrofaune diversifiée en ammonites, datation précise et mise en évidence d'une zone condensée (maximum flooding surface). On peut occasionnellement trouver des ammonites du Bajocien au Kimméridgien.
IGS	Géomorphologie : Gours suspendus sous le Pic de Belchou antérieur au soulèvement. Paléontologie : Un des rares endroits des Pyrénées où se trouvent des niveaux riches en ammonites.
Rareté	Régionale
Menaces	Le site est relativement bien connu et fait l'objet de prélèvements occasionnels bien que ces ammonites ne soient pas très esthétiques. Erosion.
Divers	Intérêt touristique : Randonnées
Auteurs	Raymond Cussey/ FFAMP Marie Lo Cascio/ RNGSLB (secrétariat scientifique)



	Total	Public	Privé
Nombre de parcelles :	7	3	4
Nombre de propriétaires	5	2	3

Magmatisme du Crétacé supérieur

COMMUNE : OGEU-LES-BAINS

Niveau de Priorité :3/6



INPG :	AQI0117
Note VP : /48	27/48
Note BP : /12	07/12
Surface INPG	3000 m2
Description	Ancienne carrière en bord de route dont le front de taille peut atteindre environ 10 m. Le site est partiellement envahi par la végétation.
IGP	Volcanisme : Un des rares endroits facilement accessible où il est possible d'observer des coulées marines de basalte et des laccolithes de teschénites en relation avec la phase de distension céno-mano-turonienne.
IGS	Minéralogie : Cristaux authigènes de calcite.
Rareté	Régionale
Menaces	Prélèvements de roches, risque de végétalisation, entretien actuellement assuré par le propriétaire du terrain.
Divers	Une clôture et un portail ferme le site. Accord du propriétaire pour le passage sur le site. Intérêt touristique et économique : Panneau explicatif sur la géologie de l'affleurement présent sur le site (placé par Géolval en relation avec la route géologique transpyrénéenne).
Auteurs	Jacques GAYET/ Association GEOLVAL Marie LO CASIO/ RINGSLB (secrétariat scientifique)



	Total	Public	Privé
Nombre de parcelles :	6	0	6
Nombre de propriétaires	4	0	4

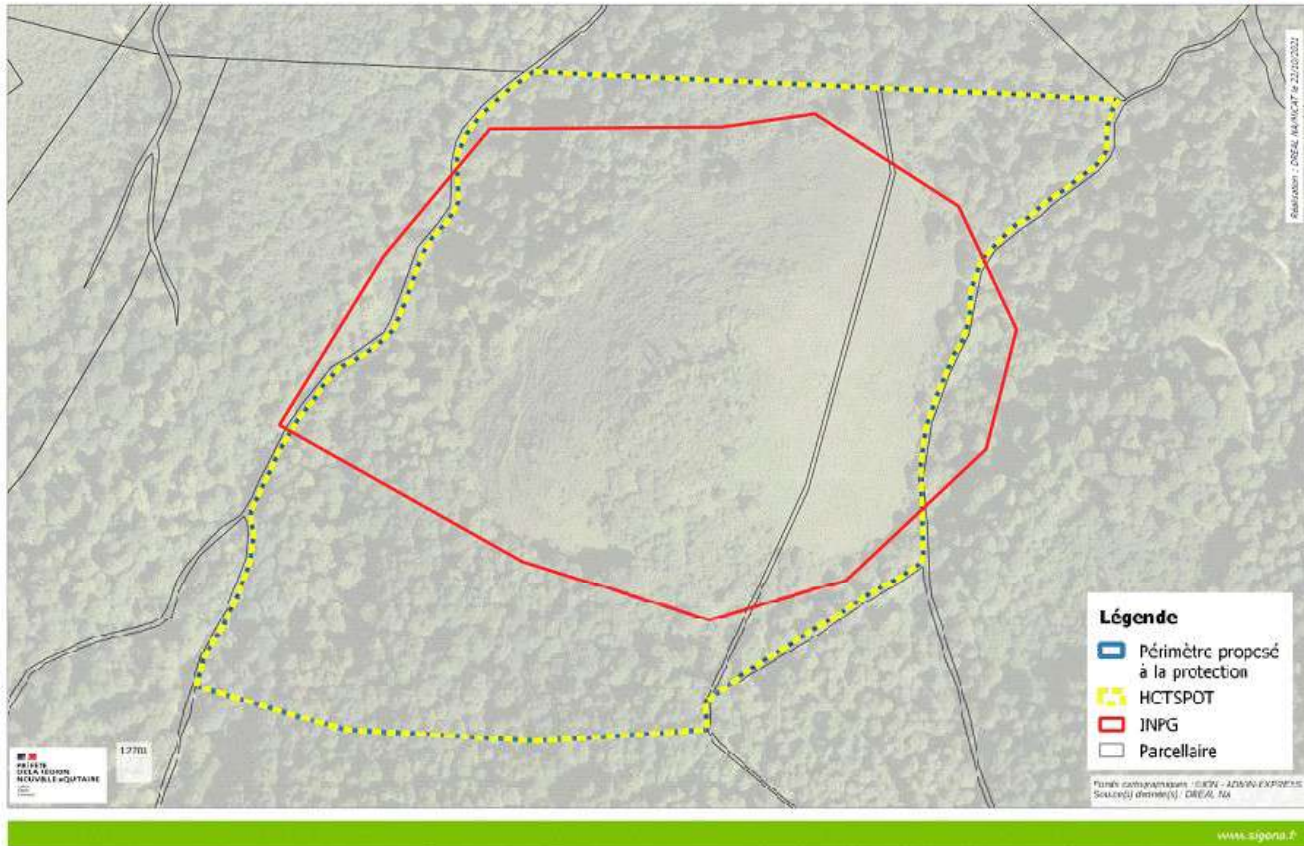
Massif de lherzolite du sommet de Moncaut

COMMUNE : Louvie-Juzon

Niveau de Priorité :4/6



INPG :	AQI0475
Note VP : /48	21/48
Note BP : /12	07/12
Surface INPG	26 ha
Description	Petit massif de lherzolite dénudée émergeant des forêts, situé à 782 m d'altitude au coeur d'un cirque de basse et moyenne montagne. Ce massif permet d'observer directement des roches du manteau supérieur remontées à l'état solide d'une profondeur de l'ordre de 100 km
IGP	Minéralogie : Péridotite présentant une texture à gros grains remarquable (olivine mesurant jusqu'à 4 cm de long) . C'est un des rares massifs de la partie ouest de la chaîne où sont associées des pyroxénites à grenats qui sont la clé pour préciser les conditions d'évolution de la remontée de ces roches.
IGS	Métamorphisme : Au contact de la lherzolite, des marbres jurassiques blanc gris ou noir sont connus pour leurs grands cristaux d'albite (Lacroix, 1895).
Rareté	Régionale
Menaces	Projet d'exploitation en carrière.
Divers	
Auteurs	Joseph CANEROT/Université de Toulouse Marie LO CASCIO/RNGSLB (secrétariat scientifique)

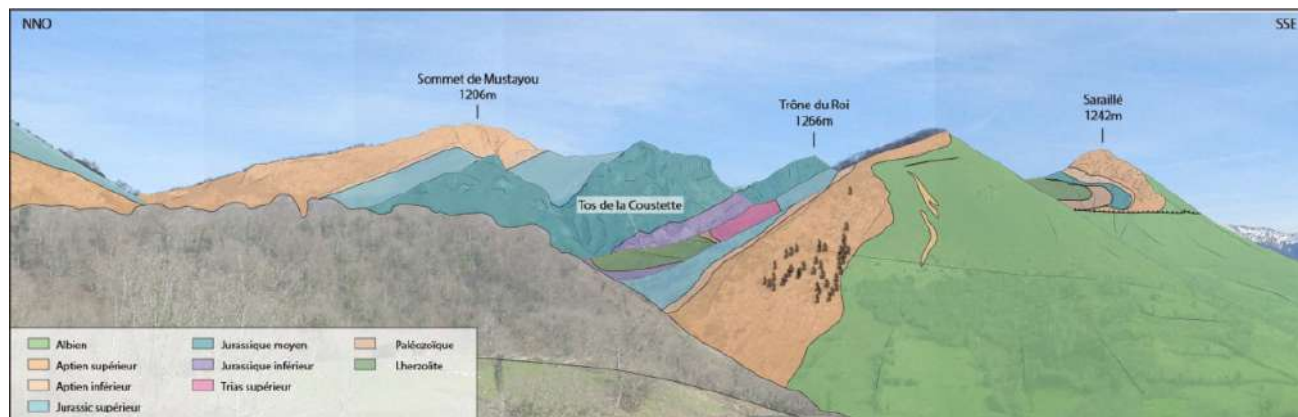


	Total	Public	Privé
Nombre de parcelles :	2	2	0
Nombre de propriétaires	1	1	0

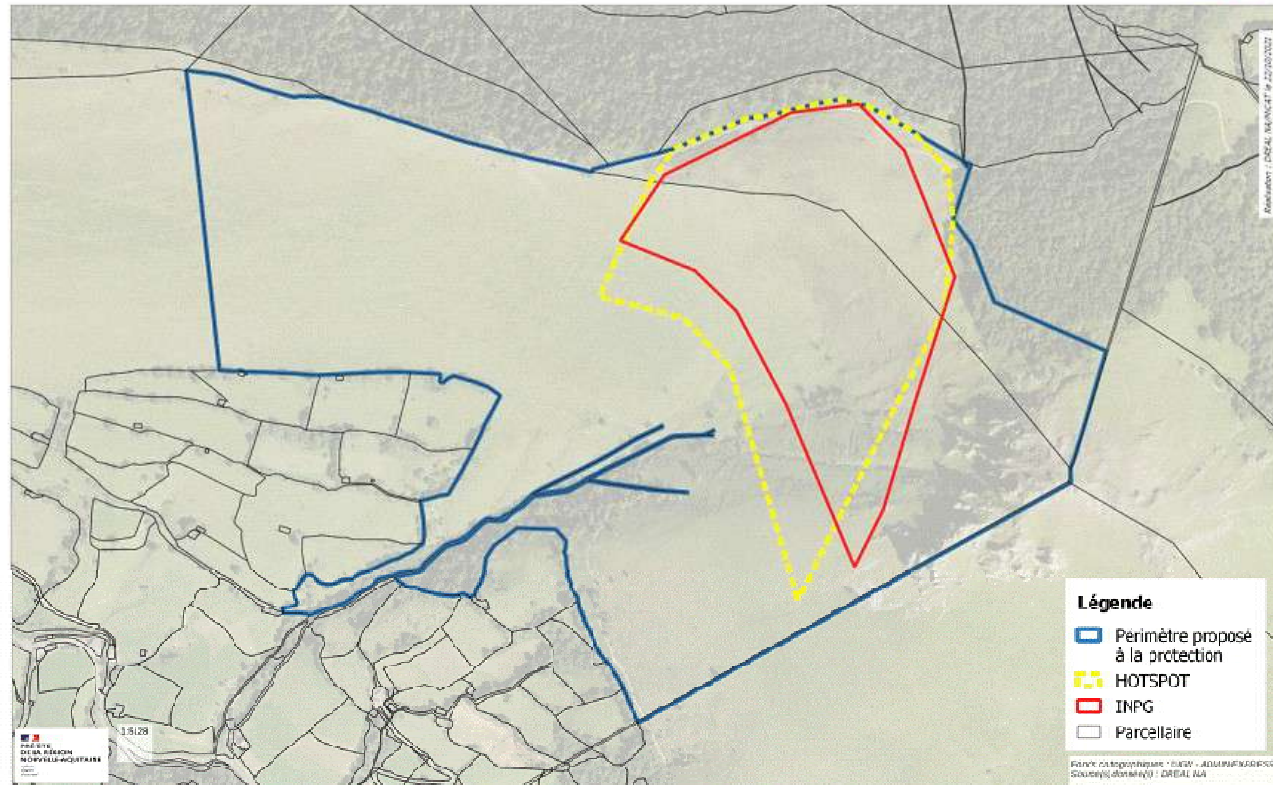
Massif de lherzolite du Pic Sarailé

COMMUNE : Lourdios-Ichère

Niveau de Priorité :5/6



INPG :	AQI0474
Note VP : /48	26/48
Note BP : /12	04/12
Surface INPG	88 ha
Description	Le massif à lherzolite se situe à l'ouest du Sarailé (1242 m d'altitude), à une altitude comprise entre 800 et 1000 m. Les lherzollites sont visibles dans la prairie pentue : roches massives, sombres et très altérées au contact mécanique des roches crétacées encaissantes.
IGP	Minéralogie : Minéraux caractéristiques de péridotites mantelliques des Pyrénées : diopside, bronzite, spinelle.
IGS	Tectonique : Mise en place dans la croûte amincie au Crétacé et exhumation par la tectonique pyrénéenne au Tertiaire.
Rareté	Régionale
Menaces	Altération naturelle.
Divers	Il existe à faible distance à l'ouest de l'affleurement de lherzolite du pic Sarailé un autre affleurement, celui du Tos de la Coustette qui présente le même intérêt géologique et mérite de lui être associé. Intérêt touristique et économique : randonnées
Auteurs	Joseph CANEROT/Université de Toulouse Marie LO CASCIO/RNGSLB (secrétariat scientifique)



	Total	Public	Privé
Nombre de parcelles :	4	2	2
Nombre de propriétaires	3	1	2

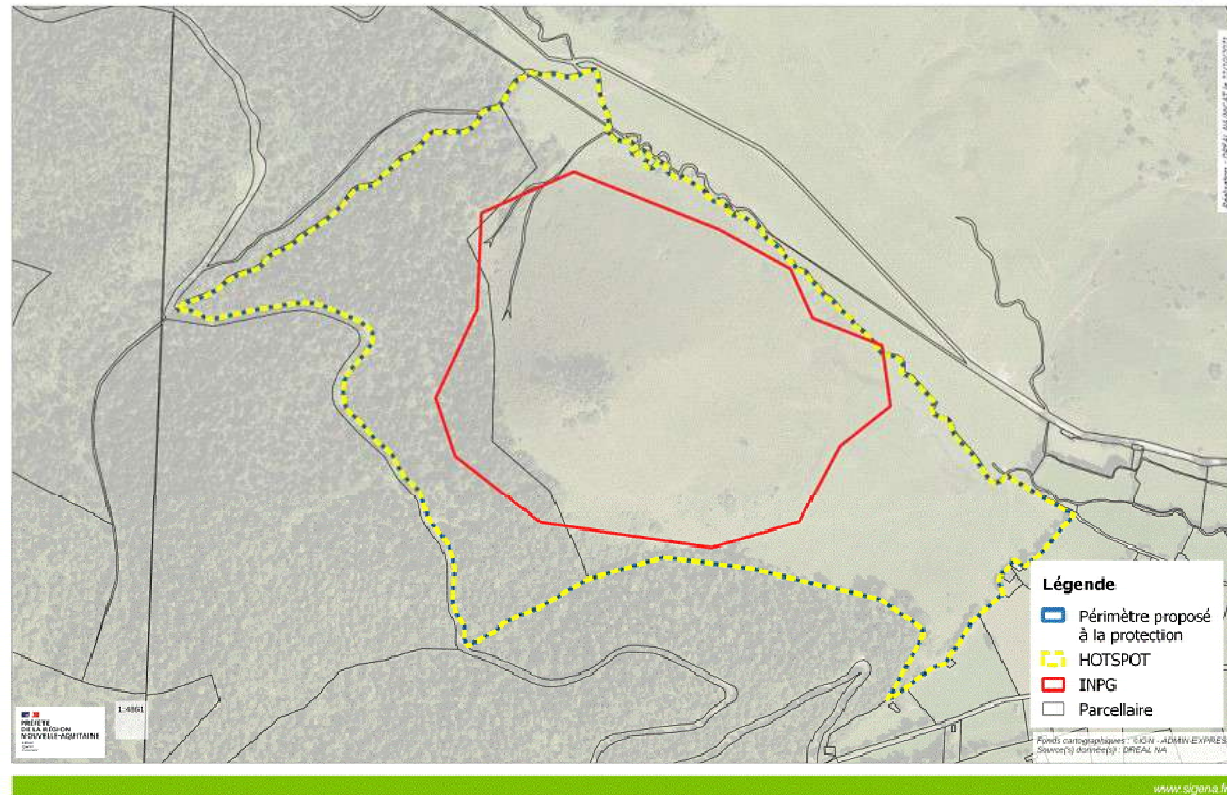
Lherzolite du Turon de la Técoùère

COMMUNES : Bielle, Bilhère

Niveau de Priorité :6/6



INPG :	AQI0086
Note VP : /48	24/48
Note BP : /12	07/12
Surface INPG	30ha (fiche) 66 ha proposé
Description	Le Turon de la Técoùère se situe sur le plateau du Benou (900 m d'altitude). Ce turon (sommet arrondi) fait environ 600 m de diamètre et 150 m de hauteur (point haut à 1067 m).
IGP	Tectonique : La structure tectonique du plateau du Benou permet l'observation de roches profondes (manteau supérieur) : les lherzolites. Le Turon de la Técoùère relié aux autres massifs de lherzolites des Pyrénées ont un intérêt scientifique exceptionnel : ce sont les témoins de deux histoires géologiques : celle d'un ancien manteau sous-continentale et celle d'une jeune chaîne de montagne : les Pyrénées.
IGS	Plutonisme : Les lherzolites du Turon sont l'un des rares témoins dans les Pyrénées-Atlantiques de roches formées dans le manteau à 70 km de profondeur environ et remontées lors de la formation des Pyrénées par les mouvements tectoniques.
Rareté	Régionale
Menaces	La lherzolite est une roche recherchée pour son exploitation. Des demandes d'exploitation sur d'autres massifs ont déjà eu lieu. Erosion.
Divers	Aire optimale d'adhésion du Parc National des Pyrénées. Intérêt touristique et économique : randonnées
Auteurs	Yves HERVOUET/Université de Pau Marie Lo CASCIO/RNGSLB (secrétariat scientifique)



	Total	Public	Privé
Nombre de parcelles :	3	3	0
Nombre de propriétaires	2	2	0

Accessibilité des données



English Version
Connectez-vous
Créer un compte ?



À PROPOS

ACTUALITÉS

CONTEXTE

PROGRAMMES

DONNÉES & OUTILS

PARTICIPER

🏠 > Données et outils > Recherche de données

Données

> Recherche de données

> Données de synthèse
sur les espèces

> Données de synthèse
sur les espaces

Référentiels

> Référentiel taxonomique
(TaxRef)

> Base de connaissance
« Statuts »

> Référentiel habitats (HABREF)

RECHERCHE DE DONNÉES

Sélectionnez un programme

Inventaire National du Patrimoine Géologique

Recherche de données géologiques

Région

Code ou nom du site

Nombre d'étoiles ?

Phénomène géologique

Accessibilité des données



SINP en Nouvelle-Aquitaine

Le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel en Nouvelle-Aquitaine

Rechercher Ok

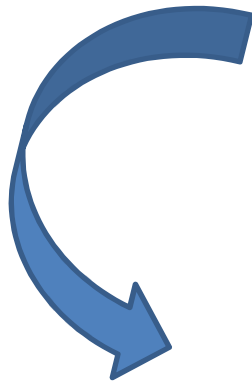
- L'ORGANISATION RÉGIONALE
- CONTRIBUER AU SINP
- LES PARTENAIRES RÉGIONAUX
- DÉPÔT LÉGAL DES DONNÉES DE BIODIVERSITÉ
- LES SITES WEB UTILES
- LES RESSOURCES ET DOCUMENTS

À LA UNE

Bienvenue sur le SINP Nouvelle-Aquitaine
Le 1er septembre

Accès aux pôles régionaux du SINP
Le 1er septembre

Découvrez les 3 pôles thématiques du SINP Nouvelle-Aquitaine dédiés à la Faune sauvage, à la Flore/faune/Habitats et à la Géologie



Actualités ▾ L'observatoire ▾ Consulter ▾ Contribuer ▾ Ressources ▾ Dispositifs ▾ Partenaires ▾ Le m'identifier

Rechercher une commune

Sito d'intérêt géologique

- Sites d'intérêt géologique en Aquitaine
Tous les sites
- Sites d'intérêt géologique en Poitou-Charentes
Sites d'intérêt géologique en Poitou-Charentes
- Sites d'intérêt géologique en Limousin
Sites d'intérêt géologique en Limousin

GÉOLOGIE

Reserve Naturelle géologique SAUCATS - LA BREDE

IGN